



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 01/20241211**OBJET : REMUNERATION DES ANIMATEURS DU 11 DECEMBRE 2024 AU 31
DECEMBRE 2025.****THÉMATIQUE : 4.2. Personnel contractuel.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **ONZE DÉCEMBRE**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - M. CRAS A.- LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - LAMBERT A.- DEVILLERS T.

Absent(s) excusé(s) :///

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.

Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à M. André CRAS.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.

M. BACQUET F. ayant donné procuration à Mme Laurence LELIEUR.

Mme DE MUYNCK A. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY

M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 21	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Séverine CATTEAU.

Le Maire, Pour faire face à l'inflation, propose d'augmenter la rémunération des animateurs de 10% arrondi à l'entier supérieur et de doubler des suppléments de rémunération.

Cette délibération remplacerait les termes du point n° 5 de la délibération n° 06/20240626 du 26 juin 2024 ayant pour objet : « Tarifs de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) et la rémunération des animateurs du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative, Equipements sportifs et accueil de loisirs » en date du 18 novembre 2024.

La nouvelle rémunération des animateurs est proposée dans le tableau ci-dessous :

Rémunération des animateurs :

	Pour mémoire le montant actuel	Montant proposé
Directeur diplômé BPJEPS ou BAFD	68 € brut par jour	75 € brut par jour
Animateurs diplômés BAFA	57 € brut par jour	63 € brut par jour
Animateurs stagiaires BAFA	51 € brut par jour	57 € brut par jour
Aide-animateurs non diplômés	46 € brut par jour	51 € brut par jour

Supplément de rémunération :

	Pour mémoire le montant actuel	Montant proposé
Diplômés du PSC1, du BNS, BPJEPS	2€/jour travaillé	4€/jour travaillé
Camping	4€/nuitée	8€/nuitée
Préparation de l'Accueil Collectif d'été	2 journées supplémentaires	2 journées supplémentaires
Préparation de l'Accueil collectif des petites vacances	1 journée supplémentaire	1 journée supplémentaire
Bilan de l'AC été	2 journées supplémentaires	2 journées supplémentaires
Bilan de l'AC des petites vacances	1 journée supplémentaire	1 journée supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe la rémunération des animateurs comme suit :

Rémunération des animateurs :

	Montant
Directeur diplômé BPJEPS ou BAFD	75 € brut par jour
Animateurs diplômés BAFA	63 € brut par jour
Animateurs stagiaires BAFA	57 € brut par jour
Aide-animateurs non diplômés	51 € brut par jour

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 19 DEC. 2024

ID : 080-218007508-20241211-01_20241211-DE

Supplément de rémunération :

	Montant
Diplômés du PSC1, du BNS, BPJEPS	4€/jour travaillé
Camping	8€/nuitée
Préparation de l'Accueil Collectif d'été	2 journées supplémentaires
Préparation de l'Accueil collectif des petites vacances	1 journée supplémentaire
Bilan de l'AC été	2 journées supplémentaires
Bilan de l'AC des petites vacances	1 journée supplémentaire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 11 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Séverine CATTEAU



Le Maire,

Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

19 DEC. 2024

18 DEC. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **01_20241211**
Objet : **Rémunération des animateurs du 13 novembre 2024 au 31 décembre 2025**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique : 080-218007508-20241211-01_20241211-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241211-01_20241211-DE-1-1_0.xml	text/xml	891 o
Document principal (Délibération) Nom original : 1_20241211 _ R_mun__ration des animateurs du 13 novembre 2024 au 31 d__cembre 2025.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241211-01_20241211-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	170 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	18 décembre 2024 à 09h09min12s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 décembre 2024 à 09h18min25s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 09h18min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2024 à 09h21min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 09h22min04s	Reçu par le MI le 2024-12-18